N’Guessan validé, Drec’hen recalé : les prénoms à apostrophe acceptés pour les immigrés , interdits pour les Bretons

25/01/2018 à 21h00

Les autorités refusent à des parents le droit de donner à un enfant un prénom breton à cause d’une apostrophe. Mais acceptent des prénoms étrangers dans le même cas…

Le procureur de la République de Rennes a-t-il décidé de gonfler les voiles du vote Front national? On peut se le demander en observant ses étranges décisions concernant l’état-civil. *Ouest-France* a en effet révélé que le magistrat avait refusé d’accéder au désir de parents qui souhaitaient donner à leur enfant un prénom breton traditionnel, Drec’hen, né en août 2017, en raison d’une apostrophe. Mais, dans le même temps, il a accepté des prénoms d’origine étrangère possédant eux aussi une apostrophe. (…)

3. Enfin et surtout, la même ville de Rennes a accepté plusieurs prénoms comprenant une apostrophe, et ce après l’entrée en vigueur de la circulaire de 2014: N’Guessan et Chem’s, en 2015, D’jessy en 2016, N’néné et Tu’iuvea en 2017.

Quatre appellations d'origine africaine et polynésienne, en l'occurrence. La situation est donc ubuesque. Sur le sol breton, des prénoms d'origine étrangère seraient donc admis tandis que des appellations traditionnelles seraient refusées. On marche évidemment sur la tête.

(…) Gênée, la municipalité de Rennes a depuis avancé un autre argument, encore plus surréaliste. "Les officiers de l'état-civil ont en effet accepté des prénoms contenant une apostrophe, car ils ont considéré que, dans ces cas précis, l'apostrophe ne changeait pas la prononciation du prénom. Alors qu'en Breton, le C'h change la prononciation." Inventant ainsi un "délit de sonorité" qui n'existe dans aucun texte officiel. (…)

Le procureur, lui, a depuis fait savoir qu'il allait "procéder, de manière précise et détaillée, à un nouvel examen de cette situation juridique, en lien avec l'administration centrale". On ne saurait le lui déconseiller. (…)

www.lexpress.fr

(Merci à **F. de betelgueuse)**